

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 20 mars 2026****Nombre de Membres**

En exercice :	23
Présents au Conseil :	22
Ayant pris part au vote :	23
Ayant donné procuration :	1

Date de la convocation

16/03/2026

*L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Jessica Boulcourt, Emmanuel Bouriot, Vanessa Brughera, David Côte, Isabelle Cuenot, David Dayet, Marie Destaing, Pascale Fumey, Christophe Garnier, Delphine Garnier, Jean-Pierre Gurtner, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Philippe Prévalet, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Marion Spataro, Sonia Vieille, Isabelle Vinai.**Procuration : Mounia Tomaszewski à Jean-Pierre Gurtner
Secrétaire de séance : Sonia Vieille.**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales***Délibération n° 2026.03.012****OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au maire.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Levier étant de vingt-trois membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de six. Monsieur le Maire propose cependant de fixer à trois le nombre d'adjoints

Les membres du Conseil Municipal, **par 18 voix pour, 5 voix contre** :

- Décident de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire.
- Autorisent le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 025-200068401-20260320-2026_03_012-DE

